



CHARTRE ET ENGAGEMENT MASE

L'ASSOCIATION MASE ÎLE-DE FRANCE NORMANDIE-CENTRE

certifie que la Société : **RIVA / ALPA**
ZI Limay Porcheville
78440 GARGENVILLE
FRANCE

est membre actif de notre association dans le collège des Entreprises Utilisatrices depuis le 26/08/2007

N° EUN 2019-02

A cette date :

- Votre politique et votre système de management SSE
- Vos orientations envers vos sous-traitants
- Vos résultats obtenus

ont été jugés en accord avec nos exigences et nos orientations.

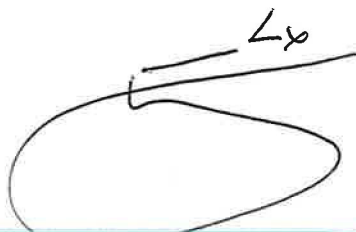
**Après rencontre avec les représentants de votre association locale,
la charte est renouvelée pour une période de trois ans, soit :**

du 14/03/2019 au 13/03/2022

Nous vous rappelons qu'en qualité de membre actif de l'Association MASE vous vous engagez à :

- Respecter le référentiel MASE et le fonctionnement de l'association
- Faire connaître MASE, ses concepts et recommandations au sein de votre organisation et à vos partenaires
- Accepter le dialogue avec vos partenaires afin d'améliorer les processus et résultats sécurité
- Montrer l'exemple et maintenir l'efficacité de votre système de management SSE
- Tenir informée l'association deux fois par an de vos indicateurs Santé, Sécurité et Environnement ainsi que des modifications apportées à votre système de management

Le Président de l'association



Le Directeur du Site



MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE